



Gençay
Vienne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le 29 août à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Gençay, sous la présidence de M. François BOCK, Maire de Gençay, dûment convoqués le 22 août 2019.

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Françoise PERIDY, adjoints, Yves GARREAU, Roselyne LACOUTURE, Sylvie DENIS, Jean-Paul THUBERT, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Fanny BOETSCH, Cécile CERISIER, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU-GILLES, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Philippe BONNEAUD, David RANGER, Aurélie BOURREAU

Procurations : Philippe BONNEAUD à François BOCK, David RANGER à Sarah COLLOBER

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages : 18

CIMETIERE : Tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir

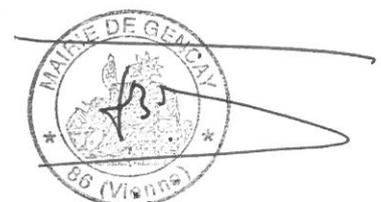
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait préférable de fixer un tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir à compter du 1^{er} septembre 2019.

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €

Monsieur le maire rappelle que la dispersion des cendres sera consignée sur un registre spécial en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et fixe le tarif de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir à 50 €.

Suivent les signatures
Pour copie conforme
A Gençay, le 30 août 2019
Le Maire, François BOCK



AR PREFECTURE

086-218601037-20190829-SP_191001_1128-DE
Regu le 01/10/2019